**Livret blanc**

**PrÉsidentielles 2022 et Handicap**

****

***Ce document est rédigé sous Word en version interactive et grands caractères afin de favoriser son accessibilité auprès du public aveugle et malvoyant. Une version PDF interactive vous est également proposée sur notre site internet.***

# SOMMAIRE

[**SOMMAIRE 2**](#_Toc98833085)

[**INTRODUCTION 3**](#_Toc98833086)

[**Notre association 3**](#_Toc98833087)

[**Contexte 4**](#_Toc98833088)

[**Le bilan du quinquennat Macron 5**](#_Toc98833089)

[**Note d’information 8**](#_Toc98833090)

[**QUE RÉCLAMENT LES ASSOCIATIONS ? 9**](#_Toc98833091)

[**Les 5 revendications prioritaires du Collectif Handicaps 9**](#_Toc98833092)

[**Les 17 propositions des associations de personnes déficientes visuelles 10**](#_Toc98833093)

[**LES PROGRAMMES HANDICAP PAR CANDIDAT 12**](#_Toc98833094)

[**Qui sont les candidats en lice ? 12**](#_Toc98833095)

[**Nathalie Arthaud (Lutte Ouvrière) 13**](#_Toc98833096)

[**Nicolas Dupont-Aignan (Debout La France) 13**](#_Toc98833097)

[**Anne Hidalgo (Parti Socialiste) 15**](#_Toc98833098)

[**Yannick Jadot (Europe Écologie Les Verts) 16**](#_Toc98833099)

[**Jean Lassalle (Résistons) 18**](#_Toc98833100)

[**Marine Le Pen (Rassemblement National) 18**](#_Toc98833101)

[**Jean-Luc Mélenchon (La France Insoumise) 20**](#_Toc98833102)

[**Valérie Pécresse (Les Républicains) 28**](#_Toc98833103)

[**Fabien Roussel (Parti Communiste Français) 29**](#_Toc98833104)

[**Eric Zemmour (Reconquête) 30**](#_Toc98833105)

[**Emmanuel Macron (La République En Marche) 31**](#_Toc98833106)

[**Philippe Poutou (Nouveau Parti Anticapitaliste) 34**](#_Toc98833107)

[**LES PROGRAMMES HANDICAP PAR THÈME 35**](#_Toc98833108)

[**Parlons quantité… et qualité 35**](#_Toc98833109)

[**Déconjugaliser l’AAH ? Tout le monde dit oui sauf Emmanuel Macron 36**](#_Toc98833110)

[**Prévenir le handicap : Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon en parlent 37**](#_Toc98833111)

[**De nouvelles ressources et des démarches administratives facilitées 39**](#_Toc98833112)

[**L’accessibilité : un cheval de bataille qui fait l’unanimité 41**](#_Toc98833113)

[**L’école inclusive, un idéal partagé par l’ensemble des candidats 44**](#_Toc98833114)

[**L’emploi et la formation : l’obligation d’emploi (OETH) en première ligne 47**](#_Toc98833115)

[**Les aidants bien pris en compte par les candidats 49**](#_Toc98833116)

[**Inclusion politique et lutte contre les discriminations 51**](#_Toc98833117)

[**Intimité et violences : Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot sont les seuls à en parler 53**](#_Toc98833118)

[**RDV LE 23 MARS POUR L’INÉDIT HANDÉBAT 2022 54**](#_Toc98833119)

[**NOS SOURCES, POUR ALLER PLUS LOIN 54**](#_Toc98833120)

[**LEXIQUE 55**](#_Toc98833121)

# INTRODUCTION

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril prochains. Quels sont les programmes des candidates et candidats en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap ? Quelles sont les revendications des associations représentants les personnes handicapées ? c'cité · Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est fait le point dans ce livret blanc spécial Présidentielles 2022 !

## Notre association

**c'cité · Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est** agit depuis 1909 pour l’inclusion des personnes aveugles et malvoyantes dans le Grand Est. Basée à Strasbourg, notre association compte aujourd’hui près de 600 membres et est présente dans 10 villes du Grand Est. Reconnue de mission d’utilité publique en 2003, notre association est membre de la [Fédération des Aveugles de France](https://aveuglesdefrance.org/).

Défense des droits, accompagnement social, accès à l’emploi, offre d’activités culturelles et sportives adaptées, sensibilisations : **notre association s’inscrit résolument dans l’action**, dans tous les domaines, pour accompagner et défendre les droits des personnes aveugles et malvoyantes.

En parallèle de ses activités associatives, **c’cité** emploie près de 140 collaboratrices et collaborateurs et gère une Entreprise Adaptée et un ESAT œuvrant au service de nos trois marques :[**inclusiv®**](https://www.aveugles-pole-travail.fr/), [**repères® signalétique**](https://www.reperes-signaletique.com/)et [**le LICHT !**](https://www.ccite.fr/qui-sommes-nous/actualites/on-a-recolte-les-fonds-necessaires-pour-creer-la-cuisine-connectee-et-adaptee)

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Contexte

Aujourd'hui en France, 12 millions de personnes sont en situation de handicap, soit près de 20% de la population française. Parmi elles, 1,7 million de personnes sont aveugles ou malvoyantes. On dénombre également pas moins de 11 millions de proches aidants.

Il y a 17 ans, la [loi du 11 février 2005](https://handicap.gouv.fr/la-loi-du-11-fevrier-2005-pour-legalite-des-droits-et-des-chances#:~:text=Accessibilit%C3%A9%20Aides%20financi%C3%A8res-,La%20loi%20du%2011%20f%C3%A9vrier%202005%20pour%20l%27%C3%A9galit%C3%A9%20des,la%20classification%20internationale%20du%20handicap.) pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est entrée en vigueur. Si des progrès sont à noter depuis, il reste encore beaucoup à faire pour garantir une réelle équité entre les citoyens.

Pour cause, le parcours de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles se confrontent encore à de nombreux obstacles voire à des discriminations. À titre d'exemple, 1 personne aveugle sur 2 est sans emploi et moins de 10% des sites internet sont accessibles en France à l'heure actuelle.

Ces élections constituent ainsi une grande opportunité pour faire avancer les choses en matière d'inclusion et d'innovation sociale. Ce sous réserve d'une prise en compte concrète des revendications des associations.

"*Il y a des décennies de décennies d’oubli de la question des personnes handicapées. C’est très difficile en un ou plusieurs quinquennats de rattraper ce retard. Il existe, même si la mesure est positive, un décalage entre la mesure et son application sur le terrain, l’hétérogénéité d’application et au final le fait que cela reste une goutte d’eau dans la vie des personnes handicapées*."

*Arnaud de Broca, président du Collectif Handicaps pour* [*Carenews*](https://www.carenews.com/carenews-info/news/presidentielle-le-collectif-handicaps-detaille-5-revendications-prioritaires?fbclid=IwAR00dyMotndGRxKoZsPuroWpo9KD1lUJUXau-IzCFv9GMmcL2myXQmQfVSo)*.*

## Le bilan du quinquennat Macron

Le quinquennat qui se termine, présidé par Emmanuel Macron, laisse encore de nombreux chantiers à mener pour une amélioration concrète de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

Dans un [article](https://informations.handicap.fr/a-collectif-handicaps-bilan-quinquennat-macron-32293.php) publié sur Handicap.fr, le Collectif Handicaps rappelait quelques-unes des avancées de ce quinquennat : l’accès au vote des personnes handicapées sous tutelle, la reconnaissance de la surdicécité ou encore l’ouverture de certains droits sans limitation de durée. Bien que ce quinquennat ait dû faire face à une crise sanitaire sans précédents et que cela a impacté les avancées en matière de handicap, le Collectif Handicaps avait tout de même relevé quelques « points noirs ». Ce tout comme le magazine Faire Face qui expose point par point dans [cet article](https://www.faire-face.fr/2022/03/17/handicap-le-quinquennat-macron-a-lheure-des-comptes/) les « faux pas » de ce quinquennat. En voici un résumé :

Au niveau des **ressources** tout d’abord, la revalorisation n’est pas à la hauteur des attentes (elle n’a progressé que de 11 % de 2017 à 2021). De plus, le gel des plafonds de ressources et la suppression du complément de ressources sont venues contrebalancer cette revalorisation.

On se souviendra des débats houleux autour de l’individualisation de l’**AAH**. Si le gouvernement a modifié son calcul, celui-ci n’est pas plus avantageux qu’avant pour les couples.

L’**accessibilité** a pris un grand coup avec la Loi Elan de 2018 qui abaisse de 100 % à 20 % la part des logements devant être entièrement accessibles. Par ailleurs, les avancées en matière d’accessibilité numérique sont insuffisantes.

Au niveau de la **compensation**, les critères d’accès à la PCH Parentalité, ouverte depuis 2021, sont trop restrictifs. Les tarifs de la PCH Aide Humaine ont évolué seulement l’an dernier et n’incluent pas les particuliers employeurs. Les tarifs des autres volets restent inchangés depuis 2006.

Sur le plan de l’**éducation**, les AESH restent dans une situation de précarité. Aussi, *« le nombre d’enfants scolarisés en milieu ordinaire n’a jamais été aussi élevé. 400 000 contre 321 000 en 2017. Mais combien parmi eux ne sont scolarisés que quelques heures par semaine ? Ou dans une structure ne correspondant pas à leurs besoins ? ».*

Au niveau de l’**emploi**, on constate des améliorations. *« Le nombre de chômeurs en situation de handicap est – légèrement – à la baisse. Il est passé de plus de 500 000 en 2017 à 480 000 au dernier pointage en juin 2021. »*

*« Une réussite à souligner : la* ***simplification des démarches administratives****. Désormais, de nombreux droits (AAH, PCH…) peuvent être attribués* ***à vie****. Les délais de traitement dans les MDPH restent cependant exagérément longs, même s’ils ont légèrement baissé : 4,4 mois en moyenne fin 2021, contre 4,6 mois en 2019. »*

Concernant la **citoyenneté**, les personnes sous tutelle ont à nouveau le droit de voter sans condition, ce qui représente pas moins de 100 000 personnes.

Enfin, on constate que le gouvernement a mis l’accent ces cinq dernières années sur l’insertion en milieu ordinaire. *« Ce virage suscite toutefois quelques inquiétudes. Certains s’alarment qu’une inclusion à marche forcée ne soit préjudiciable aux personnes les plus dépendantes. Une transformation de l’offre médico-sociale n’est effectivement possible que si, dans le même temps, la société devient plus accessible. C’est cet « en même temps » qu’Emmanuel Macron a eu du mal à tenir, comme le démontre le recul de la loi ou le manque d’évolution de la PCH. »*

**Liens vers les articles cités ci-dessus :**

* « Collectif handicaps : quel bilan pour le quinquennat Macron ? », Handicap.fr : <https://informations.handicap.fr/a-collectif-handicaps-bilan-quinquennat-macron-32293.php>
* « Handicap : le quinquennat Macron à l’heure des comptes », Faire Face : <https://www.faire-face.fr/2022/03/17/handicap-le-quinquennat-macron-a-lheure-des-comptes/>

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Note d’information

Notre objectif dans ce livret blanc est avant tout de rendre accessible à toutes et à tous et au même endroit les programmes des candidates et candidats en matière de handicap, et de faire l’état des enjeux en matière d’inclusion et de handicap dans cette campagne.

En ce sens, nous avons retranscrit de la façon la plus fidèle possible les revendications des associations et les programmes des candidats sur le handicap à partir de différentes sources listées à la fin de ce livret.

Ce livret blanc n’a pas pour objectif de soutenir l’un ou l’autre candidat en particulier, mais bien de vous donner les clés de compréhension et les informations nécessaires pour vous faire votre propre opinion sur les sujets du handicap et de l’inclusion dans cette campagne.

Nous ne pouvons que vous encourager, pour aller plus loin, à lire les programmes des candidats directement sur leur site internet, et prendre connaissance des autres mesures proposées sur d’autres sujets, ainsi que des articles d’autres sources sur le sujet (voire la section « [Nos sources, pour aller plus loin](#_Nos_sources,_pour) »).

Nous nous tenons à la disposition de tout un chacun pour toute demande de rectification, sources à l’appui, à l’adresse [communication@ccite.fr](mailto:communication@ccite.fr). Ce livret est susceptible d'être actualisé au cours de la campagne.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

\*\*\*

# QUE RÉCLAMENT LES ASSOCIATIONS ?

## Les 5 revendications prioritaires du Collectif Handicaps

Le [Collectif Handicaps](http://www.collectifhandicaps.fr) regroupe 51 associations, dont **c'cité** par le biais de son affiliation à la [Fédération des Aveugles de France](https://aveuglesdefrance.org/).

Pour le Collectif Handicaps, les politiques publiques se doivent de garantir aux personnes en situation de handicap l'accessibilité physique et numérique aux services, le droit à des ressources financières au-dessus du seuil de pauvreté, le droit à la compensation et à la liberté du choix.

Mardi 1er février 2022, le Collectif Handicaps a dévoilé [5 revendications prioritaires](https://www.collectifhandicaps.fr/manifeste-election-presidentielle-2022/les-enjeux/) en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap :

* **Inscrire dans la Constitution** le principe de l’accessibilité universelle.
* **Créer une prestation universelle d’autonomie,** permettant de garantir une compensation intégrale, effective et personnalisée du handicap, sans exclusion d’aucune situation de handicap.
* **Garantir la qualité de l’accompagnement** et des interventions grâce à de meilleures formations, à la valorisation des compétences actualisées, des métiers et des carrières ainsi qu’à l’amélioration des conditions de travail.
* Permettre à toutes les personnes en situation de handicap se trouvant dans l’incapacité de travailler, de manière temporaire ou durable, de **percevoir un revenu minimum d’existence** au moins égal au seuil de pauvreté et dont le mode de calcul doit reposer sur l’individualisation.
* **Renforcer la participation** des personnes en situation de handicap, via le Collectif Handicaps et les associations représentatives, dans les processus de prise de décision publique à tous les niveaux (national, régional et municipal).

Ces revendications s'articulent autour de 4 axes majeurs pour répondre efficacement aux enjeux actuels en matière d'inclusion : la lutte contre les discriminations, la conduite d'une politique de l'autonomie, le combat pour des conditions de vie dignes avec des ressources suffisantes et la construction des politiques publiques avec les acteurs du handicap.

[Cliquez ici](https://www.collectifhandicaps.fr/manifeste-election-presidentielle-2022/) pour accéder au Manifeste détaillé du Collectif Handicaps à destination des candidates et candidats aux élections présidentielles de 2022.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Les 17 propositions des associations de personnes déficientes visuelles

Le 12 janvier 2022, la [CFPSAA](http://www.cfpsaa.fr/), la [Fédération des Aveugles de France](https://aveuglesdefrance.org/), dont **c'cité** fait partie des membres, l’[Association Valentin Haüy](https://www.avh.asso.fr/fr), [Voir Ensemble](https://www.voirensemble.asso.fr/), l’[APIDV](https://www.apidv.org/) et la [Fédération Française des chiens guides d’Aveugles](https://www.chiensguides.fr/) ont publié un [communiqué commun](https://aveuglesdefrance.org/wwp-actu/plaidoyer-des-electeurs-deficients-visuels-a-lattention-des-candidats-a-lelection-presidentielle/) détaillant 17 mesures clés pour agir concrètement en faveur de l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes. Les voici :

**Pour réussir l’inclusion des élèves déficients visuels**

* Améliorer le maillage territorial pour l’accompagnement et la **scolarité** des enfants déficients visuels.
* Développer la collaboration entre l’**école,**le secteur médico-social et le secteur sanitaire.
* Garantir la présence d’**enseignants**et de personnels spécialisés et formés sur tout le territoire et en plus grand nombre.
* Favoriser l’apprentissage précoce du **braille**.

**Pour une véritable inclusion professionnelle des personnes déficientes visuelles**

* Identifier les bonnes pratiques et cartographier les ressources et initiatives existantes.
* Rendre les logiciels **métiers**utilisables par les personnes déficientes visuelles pour stopper les situations discriminantes.
* Garantir l’épanouissement **professionnel** et les évolutions de **carrières**pour les personnes aveugles et malvoyantes.
* Améliorer la prise en compte du handicap visuel en **milieu professionnel**.

**Pour l’accessibilité numérique**

* Mettre en place une autorité de contrôle et de sanction dotée de réels moyens pour agir.
* Durcir les sanctions encourues pour non-déclaration d’**accessibilité** et sanctionner le défaut d’**accessibilité numérique**.
* Élargir la liste des services et outils concernés pour rendre l’obligation d’**accessibilité**effective.
* Conditionner l’octroi d’aides publiques et l’accès aux marchés publics à une obligation d’**accessibilité**.
* Développer une filière des métiers de « l’**accessibilité numérique** ».

**Pour l’accessibilité de la chaîne du déplacement**

* Définir cet espace public qu’est le trottoir.
* Vocaliser à 100% le métro parisien notamment en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024.
* Transcrire de manière ambitieuse les règles européennes d’**accessibilité** en droit français.
* Sonoriser les véhicules électriques et silencieux.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

# LES PROGRAMMES HANDICAP PAR CANDIDAT

## Qui sont les candidats en lice ?

**Douze candidats** sont en lice pour les élections présidentielles de 2022 :

* **Nathalie Arthaud** (Lutte Ouvrière)
* **Nicolas Dupont-Aignan** (Debout La France)
* **Anne Hidalgo** (Parti Socialiste)
* **Yannick Jadot** (Europe Écologie Les Verts)
* **Jean Lassalle** (Résistons)
* **Marine Le Pen** (Rassemblement National)
* **Jean-Luc Mélenchon** (La France Insoumise)
* **Valérie Pécresse** (Les Républicains)
* **Fabien Roussel** (Parti Communiste Français)
* **Eric Zemmour** (Reconquête)
* **Emmanuel Macron** (Président sortant, La République En Marche)
* **Philippe Poutou** (Nouveau Parti Anticapitaliste)

## Nathalie Arthaud (Lutte Ouvrière)

Nathalie Arthaud, porte-parole du Parti Lutte Ouvrière, se présente comme "*Communiste, révolutionnaire, internationaliste !*"

Le mot "handicap" n'apparaît pas à ce jour sur son site internet et son programme en matière de handicap n'est pas publié.

Néanmoins, ses précédentes interventions publiques et les déclarations de son parti dénoncent la politique actuelle en matière de handicap. Si des mesures sont amenées à être publiées, nous mettrons à jour cet article.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Nicolas Dupont-Aignan (Debout La France)

Député français, Nicolas Dupont-Aignan défend un "patriotisme raisonnable" et propose 100 décisions pour la France, dont celle d'*"ouvrir la société aux personnes en situation de handicap"*.

Le candidat ambitionne dans un premier temps d'**allouer de nouvelles ressources pour les personnes en situation de handicap**. Pour cela, il compte **individualiser et revaloriser l'AAH** pour atteindre le seuil de pauvreté de 1 060 € et la maintenir au moins au niveau de ce seuil et rétablir l'allocation complément de ressources (C.P.R.). Il propose aussi d'accorder une part fiscale complète aux familles ayant un enfant en situation de handicap et de mettre en place des titres de réduction pour le divertissement et la culture pour toutes les personnes handicapées. Il veut également **améliorer le fonctionnement** des MDA et MDPH.

Dans un second temps, Nicolas Dupont-Aignan insiste sur la **reconnaissance de la place et du rôle des aidants dans notre société**. Ce en révisant les conditions d’octroi de l’Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé (**AEEH**) et en déployant une **politique de soutien aux aidants** en entreprise afin qu’ils ne soient plus contraints d’arrêter de travailler.

Le candidat imagine dans un troisième temps la **garantie de l'accès à la formation et à l'emploi** pour les personnes en situation de handicap. Il vise ainsi à accentuer les contrôles en matière d'obligation d'emploi (**OETH**) et à exonérer de cotisations sociales patronales durant les 2 premières années d'embauche d'un salarié handicapé (incapacité permanente supérieure à 50%). Il conçoit la mise en place d'un suivi régulier des travailleurs handicapés et d'un **meilleur accès aux formations** dans l'intervalle précédant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Il ambitionne aussi une meilleure prise en compte des situations de handicap par le système de retraite et de **doubler le nombre d'apprentis en situation de handicap durant son mandat**. Enfin, il promet d'associer les personnes handicapées à l'effort de reconquête de la souveraineté industrielle et agricole.

Le quatrième pan de son programme handicap porte sur l'**accessibilité**, qu'il souhaite accroître par le biais d'un agenda et d'un plan d'action **construit avec les acteurs du handicap**. Il met l'accent sur les investissements dans l'innovation et les nouvelles technologies facilitant l'autonomie. En parallèle, il veut reconnaître officiellement les bienfaits des chiens d'assistances, comme les chiens-guides, et **garantir l'accessibilité** aux loisirs et aux sports, aux structures adaptées à chaque handicap ainsi que l'aménagement des véhicules d'adultes handicapés et de parents d'enfants handicapés.

Son cinquième et dernier point concerne l'**amélioration de l'inclusion des enfants en situation de handicap**. Pour Nicolas Dupont-Aignan, cela passe tout d'abord par la révision du dispositif d'insertion à l'école dès l'âge de 3 ans et l'**augmentation du nombre d'Instituts Médico-Éducatif (IME)** qui accueillent des enfants dont la santé ne permet pas d'intégrer un établissement scolaire classique. Par la suite, le candidat veut favoriser l'apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF) et **inciter l'industrie du livre à la généralisation des livres audio à usage scolaire**, notamment pour les enfants aveugles, malvoyants et dyslexiques. Il compte bien simplifier les démarches et les dossiers, qu'il juge complexe à remplir, et augmenter le nombre de contrôles inopinés dans les MDPH.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Anne Hidalgo (Parti Socialiste)

Ancienne Maire de Paris, Anne Hidalgo promeut avant tout l'instauration d'un système fortement **redistributif**. Ce système consiste à prélever les revenus de certains par le biais d'impôts ou de cotisations sociales par exemple, pour redistribuer à d'autres avec des allocations ou encore des prestations, ce afin de **réduire les inégalités** entre les citoyens.

En conséquence, la **santé** et la **protection sociale** sont deux pans forts de son programme. Elle consacre d'ailleurs une partie de son programme à la **garantie de la pleine citoyenneté** des personnes en situation de handicap et de l'**égalité** entre les citoyens à tous les âges de la vie pour aller vers l’**accessibilité universelle**.

Anne Hidalgo souhaite en outre doter les accompagnants des élèves en situation de handicap (**AESH**) d’un statut pérenne et former l'ensemble des personnels de l'Education Nationale autour du projet d'**école inclusive**. Ensuite, elle veut également agir pour l'**accessibilité** dans tous les domaines (transports, logements, etc.) en lien avec les maires et les acteurs du handicap. Enfin, elle défend l'**individualisation** de l'**AAH**.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Yannick Jadot (Europe Écologie Les Verts)

Député européen, Yannick Jadot veut construire « une France écologique, sociale, républicaine » et lutter contre les inégalités sociales. Au-delà de l'action contre le réchauffement climatique, Yannick Jadot place la **santé** comme l'un des grands piliers de son programme et dénonce le système institutionnel actuel *"qui entraîne une forme de ségrégation sociale des personnes en situation de handicap"*.

D'une part, le candidat défend une **politique du handicap démocratique** en permettant une plus grande participation des personnes en situation de handicap au niveau national et territorial et en donnant plus de pouvoir au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH). Il défend la création d'une **Agence de l’accessibilité universelle**, capable d'infliger des sanctions, chargée de veiller au respect des normes d’accès aux services et transports publics ainsi qu'au numérique. De même que la généralisation de la traduction en français facile à lire et à comprendre (FALC).

D'autre part, Yannick Jadot compte aussi **faire respecter la loi sur l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés** (OETH) et renforcer les contrôles dans les établissements spécialisés comme les Établissement et services d’aide par le travail (ESAT), couplés à une amélioration des rémunérations au niveau du Smic. Son programme comprend également la revalorisation du statut des **AESH** et la **garantie de l'accès aux études supérieures** aux personnes handicapées pour une éducation plus juste. Il souhaite **revaloriser les salaires des métiers de l'aide à domicile**, assurer la prise en charge des frais de déplacements par l'employeur. Concernant la **PCH**, il veut revaloriser son volet "aide humaine" et ajouter un **nouveau volet** pour l’accompagnement à la parentalité des parents en situation de handicap.

Enfin, il veut **déconjugaliser et revaloriser l'AAH**. Il introduit également l'idée de cesser la demande de “choisir” un handicap principal dans les cas de polyhandicap. En parallèle, il veut mener des évaluations sur les restes à charge par Affection de longue durée (ALD) et mettre en place des **protocoles adaptés d’accompagnement** des personnes autour des questions de la prise en charge de la douleur. Il propose l'installation de chambres adaptées dans les hôpitaux et instituts spécialisés pour **garantir le droit à l'intimité**.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Jean Lassalle (Résistons)

Député français et ancien Maire d'un village des Pyrénées, Jean Lassalle défend une **"France authentique"** et présente dans son programme le volet *"Handicap, la fin des oubliés"*.

Le candidat souhaite tout d'abord définir une **nouvelle politique des handicaps**, y compris non visibles. Il veut aussi réduire les délais de prise en charge des Maisons départementales de personnes handicapées (MDPH) en les restructurant, et supprimer les seuils d'âge de la PCH. Il est favorable à l'**individualisation de l'AAH**.

Jean Lassalle souhaite ensuite **revaloriser le statut des AESH** en généralisant les temps pleins à 24 heures avec un salaire net à 1 700 euros et leur garantie une meilleure formation. Il en va de même pour les aidants, dont il promet de revaloriser le statut et le salaire. Enfin, il intègre dans son programme l'adaptation et l'**accessibilité** des espaces publics et privés.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Marine Le Pen (Rassemblement National)

Députée et conseillère départementale du Pas-de-Calais, Marine Le Pen place l'ordre, la liberté et la priorité nationale au cœur de son programme, s'opposant à l'immigration et à l'insécurité.

*"Assurer enfin les droits de nos compatriotes en situation de handicap"* est le titre du volet handicap de son programme, dévoilé le 9 octobre 2021 à l'occasion de la Journée Mondiale du Handicap. Tout d'abord, la candidate veut **inscrire dans la Constitution la lutte contre les discriminations** **du fait du handicap**, qualifiant les personnes en situation de handicap de *"premières victimes de l'ensauvagement de la société"*. Cela permettrait selon elle de faciliter l'acquisition de biens immobiliers et de faire de l'accessibilité une priorité.

Elle promet comme d'autres candidats la **déconjugalisation et la revalorisation du montant accordé à 1 000 € de l'AAH** tout en uniformisant les critères d'attribution. Jugeant les délais trop longs, elle ambitionne d'abaisser à moins de trois mois les délais d’instruction de la demande par les MDPH. Elle compte aussi **revaloriser et augmenter la durée des aides** destinées aux proches aidants, avec notamment le passage de la durée du congé de proche aidant de 3 mois, comme c'est le cas actuellement, à 12 mois pour l’ensemble de la carrière.

Au niveau de l'emploi, Marine Le Pen veut mettre en place **un crédit d’impôt de trois ans aux entreprises qui iront au-delà des obligations légales** de recrutement de personnes en situation de handicap (6% de l’effectif total). Elle souhaite par la suite faire appliquer les lois en matière d'**accessibilité** pour les lieux et transports publics.

L'enfance constitue l'un des pans majeurs de son programme : elle souhaite notamment lancer un **grand plan sur l’accès à la scolarité** pour les enfants touchés par le handicap. En ce sens, elle propose de renforcer le plan autisme, créer 10 000 places d'accueil dans les établissements spécialisés français et mettre en place des contrats et des formations pour **augmenter le nombre d’accompagnants** des élèves en situation de handicap.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Jean-Luc Mélenchon (La France Insoumise)

*Par soucis d’accessibilité pour les liseuses vocales, nous avons supprimé l’écriture inclusive présente dans le programme de ce candidat, mais tenions à souligner cette initiative. Merci de votre compréhension.*

Députée français, Jean-Luc Mélenchon propose avant tout l'instauration de la VIème République et d'un nouveau modèle articulé autour de 5 axes : Vivre libres et citoyens, S’adapter au système de la nature, Unir pour bien vivre, Humaniser les personnes et la société et Ordonner le monde.

Dans le livret spécifique de 20 pages *"Handicap : Lever les obstacles à l'accès aux droits"*, la France Insoumise détaille son programme pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, ces *"citoyennes et citoyens oubliés et malmenés"* selon le Parti. Celui-ci propose ainsi la **citoyenneté pleine et entière pour tous autour de mesures garantissant la dignité et l'autonomie pour toutes et tous**.

**Prévenir le handicap**

* **Renforcer le suivi médical durant les grossesses**, en particulier pour les femmes exerçant des travaux pénibles, et lors de l’accouchement
* Aider au développement de la recherche en matière de sécurité automobile et renforcer les mesures de sécurité routière
* Doubler les effectifs de l’inspection du travail
* Renforcer la médecine du travail, en l’intégrant au service public de santé, en restaurant la visite médicale obligatoire à l’embauche et les visites périodiques dans la carrière, y compris durant les périodes de chômage
* Restaurer les Comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), augmenter leurs moyens et rendre leurs avis contraignants pour réduire le risque d’accident du travail au sein des entreprises
* Faire du nombre d’accidents du travail un critère de sélection dans l’accès aux marchés publics, afin de cesser de subventionner les entreprises productrices qui blessent ou mutilent les salariés
* Interdire les tasers, les grenades de désencerclement, les « lanceurs de balles de défense 40 » (Flash-Ball) pour endiguer la vague de blessures graves qui frappe les participants à des manifestations depuis 2017

**Assurer le droit à l'éducation**

* Créer un véritable service public d’accompagnement des élèves en situation de handicap, avec un nouveau corps de fonctionnaires et un service de 24h pour un temps plein
* Abaisser à dix le nombre maximum d’élèves par classe en unités localisées pour l’inclusion scolaire (ULIS) et garantir à chaque élève une place dans une structure ULIS, en ouvrant le nombre de structures nécessaires
* Augmenter le nombre des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap afin de garantir un suivi individualisé de qualité
* Former et titulariser les actuels AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)
* Rouvrir les *cursus* de formation d’enseignants spécialisés pour pourvoir les postes nécessaires dans les classes ULIS, les établissements et services médico-éducatifs et reconstituer les réseaux d’aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)
* Mettre fin à la mutualisation des accompagnements en supprimant les pôles inclusifs d’accompagnement localisés (PIAL)
* Renforcer l’accessibilité aux équipements sportifs scolaires des élèves en situation de handicap
* **Décloisonner le secteur de l’Éducation nationale et le secteur médico-social**, et développer la mise à disposition d’enseignants spécialisés au sein des établissements médico-éducatifs pour les enfants ne pouvant intégrer une classe « ordinaire »
* Répondre à l’accompagnement de ces élèves par la création du nombre *ad hoc* de postes de titulaires d’auxiliaires de vie scolaire formés et diplômés (création d’un diplôme d’AVS)
* **Développer en nombre suffisant les supports pédagogiques adapté**s aux particularités de ces enfants (enseignement bilingue langue des signes française (LSF), apprentissage du braille, communication alternative et augmentée, etc.), mais aussi permettant la transmission du patrimoine représenté, par exemple, par la « Culture sourde »
* Multiplier les cursus complets (de la maternelle au lycée) bilingues français/langue des signes française (LSF) pour permettre un réel accès au savoir et à la formation pour les enfants sourds et malentendants
* Construire un plan suivant les recommandations de l’ONU pour favoriser l’accès à l’enseignement supérieur
* Mettre en place des **actions de sensibilisation** pour lutter contre les discriminations, dans l’Éducation nationale dès la maternelle jusqu’au lycée, ainsi que dans l’enseignement supérieur et la formation professionnelle, en incluant l’intervention de personnes en situation de handicap

**Garantir le droit à l’emploi**

* **Mettre fin au désengagement financier de l’État** via le retour à sa mission de traitement administratif des dossiers des travailleurs et pérenniser le financement de l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
* Pourvoir chaque département d’un centre de préorientation, en relation avec la Maison départementale des personnes en situation de handicap, contribuant à l’orientation professionnelle des travailleurs confrontés à des situations de handicap
* **Favoriser l’emploi des travailleurs handicapés aux compétences reconnues**, via l’embauche, si nécessaire, d’un salarié à temps équivalent en charge de leur accompagnement professionnel
* Assurer la cohérence des actions du service public de l’emploi et des organismes de placement spécialisé pour dynamiser l’emploi des travailleurs, via un dispositif de pilotage incluant l’État et les fonctions publiques, le service public de l’emploi et le secteur médico-social, l’Association de gestion du fonds pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et les partenaires sociaux
* Renforcer la formation professionnelle en développant l’alternance entre travail « dans les murs » et travail « hors les murs »
* Réviser les procédés aboutissant à l’adaptation des postes de travail, avec une pleine et entière participation des institutions représentatives du personnel
* Surveiller les licenciements masquant une discrimination à l’égard des personnes en situation de handicap ou un souhait de ne pas adapter le poste de travail
* Améliorer les conditions de travail des personnes en établissements ou services d’aide par le travail (ESAT) en :
  + Appliquant les textes les plus favorables entre le statut protecteur en ESAT, payé a minima au niveau du SMIC, et le statut de salarié issu du code du travail
  + Mettant des institutions représentatives du personnel et reconnaître le droit de grève
  + Mettant en place des réunions annuelles de proposition de formation et d’évolution professionnelle
  + Organisant le contrôle par l’État des lieux de travail en milieu protégé et lui transférer sa gestion en cas de défaillance

**Respecter la vie privée**

* Mettre en place une campagne informative de rappel sur le respect inaliénable du droit à l’intimité et à une vie privée et renforcer les sanctions civiles, pénales et administratives à l’encontre des personnes ayant autorité, soignants et encadrants, qui ne respecteraient pas cette intimité
* Mettre en œuvre une politique d’accès à une éducation sexuelle adaptée aux personnes en situation de handicap, hors et dans le cadre scolaire
* Mener une politique renforcée d’accès à la santé sexuelle et reproductive des personnes en situation de handicap, par une formation accrue du personnel soignant concerné et des campagnes de sensibilisation
* Faire de l’état de vulnérabilité accru des personnes en situation de handicap un élément constitutif de l’infraction d’agression sexuelle et de viol et prévoir un accompagnement spécifique de ces victimes

**Répondre aux besoins quotidiens de l’accompagnement**

* Créer un véritable statut d’aidant familial, avec une rémunération réelle, une formation adaptée au handicap de la personne aidée, l’organisation de périodes de congés et/ou de repos (développer les plateformes de répit sur tout le territoire), l’attribution des heures d’aide extérieure en cas de maladie ou d’indisponibilité
* Mettre en œuvre la prise en charge par la Sécurité sociale des frais de psychomotricien, d’ergothérapeute, et de psychologue, et de tous les équipements nécessaires à la vie quotidienne.
* Mettre en œuvre des plans cohérents et financés (Plan Polyhandicaps, Plan Autisme, Maladies rares…), de façon à adapter le mieux possible les prises en charge, les lieux d’accueil et les modalités de soins

**Permettre l’accès aux droits sociaux et à un niveau de vie décent**

* Assurer une prise en charge égalitaire sur tout le territoire en accordant aux Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) des moyens à la hauteur des besoins en fonction de critères objectifs
* Créer des voies de recours spécifiques en cas de refus de prise en charge, organiser une refonte complète des dossiers de demandes et raccourcir les délais
* Assurer un délai perpétuel de validité du dossier en cas de handicap non provisoire, seuls les cas avec aggravation de l’état de santé ou augmentation des besoins pourront faire l’objet de demandes complémentaires
* Créer une cellule spéciale pour permettre aux personnes en situation de handicap dont la vie est en danger (maltraitance, harcèlement, mauvais traitements, situation familiale) de quitter leur domicile ou hébergement sous 24 heures. Elle organisera la mise à disposition de logements provisoires, les aides matérielles, humaines et techniques nécessaires, tant que la situation dangereuse se poursuivra
* Affirmer l’objectif de désinstitutionalisation de la gestion du handicap et élaborer avec l’ensemble des acteurs (personnes concernées, professionnels et familles) une nouvelle représentation des personnes en situation de handicap
* Revaloriser le montant de l’AAH au niveau du SMIC, désolidarisé des revenus du conjoint ou de la conjointe et revoir ses conditions d’attribution pour prendre en compte la situation réelle de la personne (restriction durable d’accès à l’emploi)
* Dissocier le financement de la prestation de compensation du handicap (PCH) de l’évaluation des besoins et financer intégralement les besoins de compensation

**Garantir l’accessibilité partout**

* Revenir sur la loi ELAN d’Emmanuel Macron pour imposer 100 % de logements accessibles dans les constructions neuves (comme le prévoit la loi de 2005) et faire participer l’État aux financements des travaux d’adaptation des logements anciens
* Atteindre l’accessibilité totale progressive des transports et espaces publics, y compris pour les personnes déficientes visuelles : viser l’objectif « zéro obstacle »
* Permettre aux préfets de se substituer aux maires pour imposer les travaux et fermer les bâtiments privés ne respectant pas la loi

**Pour la citoyenneté pleine et entière**

* Adapter tous les services publics, procédures et documents administratifs aux handicaps et organiser la généralisation de ces dispositions aux services et entreprises privées (modes de communication, prises de rendez-vous, etc.).
* Organiser l’élection de représentants des personnes en situation de handicap, avec des collèges par grande famille de handicap. Ceux-ci sont consultés par l’État et les collectivités publiques des associations représentatives avant l’élaboration et la mise en œuvre de la politique du handicap
* Imposer aux formations politiques l’accès universel aux discours, aux événements et manifestations
* Permettre l’accès égal aux mandats électoraux par les personnes en situation de handicap, en organisant aide humaine et matérielle au cours des campagnes électorales et lors du mandat
* Former les assesseurs aux différents handicaps et garantir l’accessibilité des bureaux de vote
* Imposer la réalisation de propagande électorale adaptée à tous et notamment aux normes facile à lire et à comprendre (FALC)
* Favoriser l’implication des personnes en situation de handicap dans la vie politique et assurer leur droit de vote si elles sont en résidence
* Permettre l’accessibilité des sites internet et réseaux sociaux pour les personnes déficientes visuelles en mettant en œuvre des sanctions dissuasives pour les sites pris en défaut

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Valérie Pécresse (Les Républicains)

Ancienne ministre et présidente du conseil régional d’Île-de-France, Valérie Pécresse veut protéger, libérer et rassembler la France et souhaite notamment mettre en place un "plan d’urgence pour la santé".

Il est intéressant de noter que l'on ne retrouve sur le programme accessible sur [son site internet](https://valeriepecresse.fr/projets/) que 2 mesures concernant les personnes en situation de handicap : celle de **déconjugaliser l'AAH** et celle de conférer aux **aidants familiaux** s'occupant d'enfants handicapés ou d'aînés dépendants un **véritable statut** qui pourrait s'aménager avec leur vie professionnelle.

Cependant, depuis l'annonce de sa candidature, Valérie Pécresse a eu l'occasion de s'exprimer sur des sujets liés au handicap et d'annoncer d'autres mesures. Parmi elles, la **mise en place d'un statut et d'une véritable formation** pour les Accompagnant des élèves en situation de handicap (**AESH**) et suggère en ce sens la présence d'un deuxième enseignant par classe, ce afin de valoriser l'inclusion scolaire. Elle a également déjà évoqué le **renforcement de l’obligation d’emploi** de 6 % de personnes en situation de handicap (**OETH**) afin que les entreprises embauchent réellement et ne s'exonèrent plus de l'obligation par le versement d'une taxe, pratique courante actuellement.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Fabien Roussel (Parti Communiste Français)

Député français et secrétaire national du Parti Communiste Français, Fabien Roussel veut reconstruire "la France des jours heureux" avec un pacte social, écologique et républicain.

Son programme politique contient 180 propositions pour "le retour des jours heureux". Parmi elles, on retrouve 4 propositions clés pour les droits des personnes en situation de handicap.

La première : **la** **mise en place d'un droit effectif à l'autonomie et à la compensation**. Cela commence par la déconjugalisation de l'AAH et de la mise en place d'un revenu d'existence pour les personnes qui ne peuvent pas travailler. Il promet de garantir l'assurance sans reste à charge de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées. Ensuite, il innove avec sa proposition de prestation universelle d'autonomie, sans les seuils d'âge, pour élargir le périmètre de la PCH et de l'APA, qu'il compte revaloriser. Il souhaite également renforcer le service public de l'autonomie autour des MDPH.

La seconde : **la garantie du droit à l'emploi**. En ce sens, il veut protéger le parcours professionnel de toute discrimination (handicap, état de santé, etc.) et renforcer les obligations légales des entreprises en matière d'embauche et d'adaptation des postes. Des postes plus nombreux seront également ouverts au recrutement de personnes handicapées dans la fonction et les services publics.

La troisième : **des logements adaptés dans une cité bienveillante**. 100% de l'accompagnement à domicile sera financé et les places d’hébergement seront augmentées. Les logements neufs seront à nouveau soumis à l'obligation d'adaptation aux personnes en situation de handicap. Les aides publiques seront conditionnées à l’accessibilité des lieux et des services. La société devra se faire bienveillante envers chacune et chacun quel que soit son handicap.

La quatrième : **la garantie du droit à la scolarité de la maternelle à l'université**. Le candidat prévoit d'atteindre un nombre suffisant d'établissements et classes adaptées aux élèves en situation de handicap ainsi que des AESH (90 000 postes créés), avec un véritable parcours de formation et une intégration dans la fonction publique.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Eric Zemmour (Reconquête)

Ancien chroniqueur de Cnews et polémiste, Eric Zemmour axe son programme autour de la souveraineté nationale et de la lutte contre l'immigration, qui s'incarne en 5 priorités : l'identité, l'instruction, les impôts, l'industrie et l'indépendance.

Les différents pans de son programme disponibles sur son site internet ne mentionnent aucune mesure liée au handicap. Nous actualiserons cette partie si des mesures sur le handicap viennent à compléter son programme actuel.

Néanmoins, il est intéressant de noter qu’Eric Zemmour s'est déjà exprimé sur le sujet du handicap depuis l'annonce de sa candidature. L'une de ses interventions en janvier a notamment dénoncé l'obsession de l'inclusion et indiqué qu'un accueil des enfants handicapés, sauf handicap "léger", dans des instituts spécialisés serait préférable. Celle-ci a fait polémique parmi les autres candidats et auprès de l'opinion publique, [cliquez ici](https://informations.handicap.fr/a-zemmour-ecole-enfant-handicap-32185.php) pour accéder à l'article du média Handicap.fr qui a analysé son intervention. Ce qu'il faut en retenir, au-delà de la polémique, c'est que le candidat veut renforcer les solutions alternatives à l'école pour les enfants en situation de handicap, dont les instituts spécialisés, pour que chaque famille puisse avoir le choix du placement de son enfant.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Emmanuel Macron (La République En Marche)

Emmanuel Macron, le Président actuel, vient d'officialiser sa candidature. Son site internet de campagne présente encore son programme de 2017 en matière de handicap, dont 2 mesures sont rappelées dans son programme de 2022. On peut donc supposer une continuité de son programme de 2017 et des actions accomplies durant son mandat. Nous vous présenterons ainsi ici les grandes lignes de son programme de 2017 ainsi que les mesures annoncées dans son programme de 2022.

Dans un premier temps, Emmanuel Macron indiquait souhaiter **accroître la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale**. Pour cela, il mettait l'accent sur l'accessibilité de la voierie et des transports, avec des aides aux collectivités par exemple, mais également du numérique avec la mise en place d'une plateforme collaborative pour mettre en avant les bonnes pratiques locales. Il insistait également sur le fait de changer le regard sur le handicap, par une meilleure sensibilisation au handicap, mais aussi la tenue collective autour du handicap dans les établissements et institutions publiques, et le développement de binômes valides-non valides. Il proposait également de simplifier les démarches avec la mise en place d'un référent d'accompagnement et le développement de la protection juridique et des services de tutelle.

Ensuite, il visait **l'amélioration de la vie au quotidien pour chacun**. Ce avec tout d'abord la revalorisation de l'AAH à 900€ par mois et davantage d'évaluations de satisfaction et règlementations tarifaires dans les établissements médico-sociaux. Il comptait également faciliter l'accès au logement accessible et inclusif en engageant les bailleurs à identifier les logements accessibles et à proposer des solutions de relogement. La scolarité constituait également un enjeu majeur, avec l'encouragement de la scolarisation en milieu ordinaire, à la garantie d'un auxiliaire de vie scolaire à tout enfant handicapé qui le demande, l'amélioration du parcours scolaire avec des adaptations numériques notamment.

Puis, le volet de l'**accès à l'emploi** était aussi mis en avant. Ce en faisant de la lutte contre les discriminations une priorité nationale, l'encouragement du tutorat en entreprise et des expérimentations tripartites Pôle Emploi/associations/organismes de formation pour l'insertion et la réinsertion ou encore la mise en place d'un abondement public pour le compte personnel d'activité des personnes handicapées et l'introduction d'une labellisation spécifique pour les formations qui leur sont destinées.

De plus, Emmanuel Macron proposait dans son programme un volet sur la **prévention du handicap**. Pour cela, il préconisait la poursuite des actions incitatives en faveur de l’accessibilité des cabinets médicaux, de la formation des médecins aux spécificités de l’examen de la personne handicapée ; le financement des appels à projet pour le développement d’appareils médicaux (mammographies, scanners...) adaptés et innovants ; et le lancement d'un plan d’évaluation des techniques et méthodes de prise en charge des handicaps (rééducation, réadaptation, réhabilitation cognitive et/ou comportementale) par des travaux encadrés par des enseignants chercheurs.

Un autre pan de son programme handicap concernait l'**aide aux aidants**. Ce en permettant le don de RTT entre collègues pour les personnes aidantes dans les entreprises, la prise en compte de la situation des personnes aidantes dans le calcul de l’âge de départ à la retraite, ainsi que de meilleures formations et accompagnements pour les aidants à l'annonce du handicap de leur proche.

Enfin, il comptait mettre en place de façon systématique des **indicateurs d’inclusion** pour chacune des politiques publiques menées afin de placer le handicap au cœur de l'action de l'Etat.

Dans son nouveau programme de 2022, Emmanuel Macron a rappelé dans sa partie intitulée *« Plus pour les personnes en situation de handicap »* 2 mesures issues de son ancien programme. La première : **donner accès à un ou une auxiliaire de vie scolaire** (**AVS**), avec un emploi stable et un salaire décent, à tous les enfants qui en ont besoin pour avoir une scolarité comme les autres. La seconde : **augmenter de 100 € par mois** l’Allocation Adulte Handicapé (**AAH**), à noter qu’il n’y est ainsi là pas fait mention de la déconjugaliser.

Un bilan du mandat d'Emmanuel Macron vous est proposé en introduction de ce document, [cliquez ici](#_Le_bilan_du) pour y accéder.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Philippe Poutou (Nouveau Parti Anticapitaliste)

Ouvrier, syndicaliste et homme politique, Philippe Poutou défend « l’urgence **anticapitaliste** » et le fait que « nos vies valent plus que leur profit ».

Pour rappel, l’anticapitalisme se définit comme la doctrine qui s'oppose au système capitaliste, lequel se caractérise notamment par la propriété privée des moyens de production et la course au profit.

Philippe Poutou défend la **scolarité pour toutes et tous**, de la maternelle à l’université) en milieu ordinaire ou protégé. Il compte également sur le recrutement d’éducateurs, d’AVS, d’AESH et de titulaires formés et bien rémunérés.

Au niveau de l’emploi, il souhaite **garantir le droit à l’emploi en milieu ordinaire et en milieu protégé**, avec les adaptations nécessaires et le maintien en emploi des salariés se retrouvant en invalidité. Il insiste sur l’obligation d’emploi de 6% de travailleurs en situation de handicap, à laquelle il ne veut accorder aucune dérogation.

Concernant la question du logement, le candidat rappelle la nécessité d’un **droit effectif au logement en autonomie** (avec accompagnement possible) ou dans des **structures adaptées**.

Philippe Poutou promet aussi la **gratuité des frais de santé et d’appareillage**, ainsi que la mise en place d’un **véritable service public du handicap** avec notamment une embauche massive dans les MDPH.

Le candidat est favorable à la **déconjugalisation de l’AAH** et souhaite que celle-ci soit au moins égale au SMIC.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

# LES PROGRAMMES HANDICAP PAR THÈME

Nous vous résumons ici par grands thèmes clés les positions des candidats.

## Parlons quantité… et qualité

À la lecture de l’ensemble de ces programmes, on peut tout d’abord constater des **différences** **quantitatives** en termes de nombre de mesures en faveur des personnes en situation de handicap, mais aussi **qualitatives**, certains programmes semblant davantage creusés que d’autres.

Le programme de **Jean-Luc Mélenchon** est en ce sens le programme le plus fourni parmi l’ensemble des candidats. On peut également citer en ce sens les programmes de **Nicolas Dupont-Aignan** ou encore celui de **Yannick Jadot**.

A contrario, certains candidats ne proposent malheureusement aucune mesure sur le handicap dans leur programme, dont Eric Zemmour ou Nathalie Arthaud, même si cette dernière semble plutôt engagée sur le sujet dans ses différentes interventions. En l’absence de mesure sur le handicap dans leur programme, nous ne pouvons pas affirmer les positions officielles d’Eric Zemmour et de Nathalie Arthaud sur les différents sujets énoncés dans ce bilan. Ils ne sont donc pas à prendre en compte quand nous parlons de « l’ensemble des candidats ».

Entre les deux, certains programmes présentent des mesures très théoriques et synthétiques, sans rentrer dans les détails, plus ou moins concrètes en fonction des candidats, qui ne nous permettent pas toujours d’en faire une analyse détaillée.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Déconjugaliser l’AAH ? Tout le monde dit oui sauf Emmanuel Macron

On retrouve des mesures qui font quasi l’unanimité parmi les différents candidats, aussi bien à gauche qu’à droite. Celle qui est revenue le plus souvent : la **déconjugalisation de l’AAH**, soutenue par l’ensemble des candidats sauf Emmanuel Macron, qui propose quant à lui une simple réévaluation de celle-ci d’un montant de 100€.

En plus de la déconjugalisation, certains candidats souhaitent revaloriser l’AAH :

* Nicolas Dupont-Aignan veut qu’elle atteigne le seuil de pauvreté de **1 060 €** et la maintenir au moins au niveau de ce seuil.
* Yannick Jadot a indiqué son souhait de la revaloriser sans plus de détails.
* Marine Le Pen souhaite quant à elle revaloriser le montant accordé à **1000 €** tout en uniformisant les critères d'attribution.
* Jean-Luc Mélenchon veut lui « revaloriser le montant de l’AAH **au niveau du SMIC**, désolidarisé des revenus du conjoint ou de la conjointe et revoir ses conditions d’attribution pour prendre en compte la situation réelle de la personne (restriction durable d’accès à l’emploi) ».
* Philippe Poutou souhaite qu’elle soit **au moins égale au SMIC**.

Anne Hidalgo, Jean Lassalle et Valérie Pécresse n’ont rien précisé en complément de l’individualisation de l’aide.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Prévenir le handicap : Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon en parlent

Cette question revient uniquement chez Jean-Luc Mélenchon et Emmanuel Macron.

* Emmanuel Macron proposait dans son programme de 2017 toujours en ligne sur son site officiel un volet sur la **prévention du handicap**. Pour cela, il préconisait la poursuite des actions incitatives en faveur de l’accessibilité des cabinets médicaux, de la formation des médecins aux spécificités de l’examen de la personne handicapée ; le financement des appels à projet pour le développement d’appareils médicaux (mammographies, scanners...) adaptés et innovants ; et le lancement d'un plan d’évaluation des techniques et méthodes de prise en charge des handicaps (rééducation, réadaptation, réhabilitation cognitive et/ou comportementale) par des travaux encadrés par des enseignants chercheurs.
* Jean-Luc Mélenchon propose quant à lui de **renforcer le suivi médical durant les grossesses**, d’aider au développement de la recherche en matière de sécurité automobile et renforcer les mesures de sécurité routière tout en doublant les effectifs de l’inspection du travail. Il veut aussi renforcer la médecine du travail en restaurant la visite médicale obligatoire à l’embauche et les visites périodiques dans la carrière, y compris durant les périodes de chômage. Il compte **restaurer les Comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**, augmenter leurs moyens et rendre leurs avis contraignants pour réduire le risque d’accident du travail au sein des entreprises. Il souhaite faire du **nombre d’accidents du travail un critère de sélection dans l’accès aux marchés publics**, afin de cesser de subventionner les entreprises productrices qui blessent ou mutilent les salariés. Enfin, il souhaite interdire les tasers, les grenades de désencerclement, les « lanceurs de balles de défense 40 » (Flash-Ball) pour endiguer la vague de blessures graves qui frappe les participants à des manifestations depuis 2017.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## De nouvelles ressources et des démarches administratives facilitées

En parallèle de la déconjugalisation de l’AAH, les candidats suivants proposent également de nouvelles mesures concernant les autres allocations de ressources et appuient sur leur volonté de rendre les institutions comme les MDPH plus efficaces :

* Fabien Roussel par exemple veut mettre en place un « **revenu d’existence** » destiné à ceux qui ne peuvent pas travailler en raison de leur handicap. Il souhaite revaloriser la prestation de compensation du handicap (CPH), ainsi que l’allocation personnalisée à l’autonomie (APA), et leur adjoindre la possibilité d’une troisième aide financière, baptisée « **prestation universelle d’autonomie** ».
* Jean-Luc Mélenchon défend une **prise en charge égalitaire** sur tout le territoire en accordant aux MDPH des moyens à la hauteur des besoins en fonction de critères objectifs. Il veut aussi créer des **voies de recours** spécifiques en cas de refus de prise en charge, organiser une refonte complète des dossiers de demandes et raccourcir les délais. De plus, il compte **assurer un délai perpétuel de validité** du dossier en cas de handicap non provisoire, seuls les cas avec aggravation de l’état de santé ou augmentation des besoins pourront faire l’objet de demandes complémentaires. Puis, il compte aussi créer une **cellule spéciale** pour permettre aux personnes en situation de handicap dont la vie est en danger (maltraitance, harcèlement, mauvais traitements, situation familiale) de quitter leur domicile ou hébergement sous 24 heures. Il veut affirmer l’objectif de **désinstitutionalisation** **de la gestion du handicap** et élaborer avec l’ensemble des acteurs (personnes concernées, professionnels et familles) une nouvelle représentation des personnes en situation de handicap. Il prévoit enfin de dissocier le financement de la prestation de compensation du handicap (PCH) de l’évaluation des besoins et financer intégralement les besoins de compensation.
* Jugeant les délais trop longs, Marine Le Pen ambitionne d'abaisser **à moins de trois mois** les délais d’instruction de la demande par les MDPH.
* Yannick Jadot complète quant à lui l’individualisation de l’AAH avec la revalorisation de la Prestation de Compensation du Handicap (**PCH**), notamment son volet "aide humaine", et ajouter un **nouveau volet** pour l’accompagnement à la parentalité des parents en situation de handicap. Il introduit aussi l'idée de cesser la demande de “choisir” un handicap principal dans les cas de polyhandicap. En parallèle, il veut mener des évaluations sur les restes à charge par Affection de longue durée (ALD).
* Valérie Pécresse a également proposé que les personnes en situation de handicap puissent toucher, en plus de cette aide, la **pension de retraite** du dernier parent survivant à son décès.
* Nicolas Dupont-Aignan souhaite en outre accorder une **part fiscale complète** aux familles ayant à charge au moins un enfant en situation de handicap et aussi mettre en place des titres de réduction pour le divertissement et la culture pour toutes les personnes handicapées. Il souhaite aussi rétablir l'allocation complément de ressources (C.P.R.) ainsi qu’**améliorer le fonctionnement** des MDA et MDPH.
* Jean Lassalle souhaite de son côté définir une **nouvelle politique des handicaps**, y compris non visibles. Il veut réduire les délais de prise en charge des Maisons départementales de personnes handicapées (MDPH) en les restructurant. Il veut aussi **supprimer les seuils d’âge** de la PCH.
* Enfin, Philippe Poutou promet la **gratuité des frais de santé et d’appareillage**, ainsi que la mise en place d’un **véritable service public du handicap** avec notamment une embauche massive dans les MDPH.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## L’accessibilité : un cheval de bataille qui fait l’unanimité

Tous les candidats s’accordent sur le sujet : il faut impérativement agir pour garantir l’accessibilité ! Néanmoins, de nombreux candidats se concentrent sur l’accessibilité « physique » et n’évoquent pas l’accessibilité numérique, pourtant essentielle dans notre société qui se numérise.

* Yannick Jadot défend la création d'une **Agence de l’accessibilité universelle**, capable d'infliger des sanctions, chargée de veiller au respect des normes d’accès aux services et transports publics ainsi qu'au numérique, de même que la généralisation de la traduction en français facile à lire et à comprendre (**FALC**).
* Nicolas Dupont-Aignan souhaite accroître par le biais d'un agenda et d'un plan d'action construit avec les acteurs du handicap. Il met l'accent sur les **investissements dans l'innovation** et les nouvelles technologies facilitant l'autonomie. En parallèle, il veut reconnaître officiellement les bienfaits des **chiens d'assistances**, comme les chiens-guides, et garantir **l'accessibilité aux loisirs et aux sports**, aux structures adaptées à chaque handicap ainsi que l'aménagement des véhicules d'adultes handicapés et de parents d'enfants handicapés.
* Anne Hidalgo indique vouloir agir pour l'**accessibilité** dans tous les domaines (transports, logements, etc.) en lien avec les maires et les acteurs du handicap.
* Jean Lassalle intègre dans son programme l'adaptation et l'**accessibilité** des espaces publics et privés.
* Philippe Poutou n’évoque pas le mot « accessibilité » dans son programme mais rappelle la nécessité d’un **droit effectif au logement en autonomie** (avec accompagnement possible) ou dans des **structures adaptées**.
* Marine Le Pen veut faire de l’accessibilité une priorité et souhaite faire appliquer les lois en matière d'**accessibilité** pour les lieux et transports publics.
* Jean-Luc Mélenchon souhaite **garantir l’accessibilité partout**. Ce en revenant sur la loi ELAN d’Emmanuel Macron pour imposer 100 % de logements accessibles dans les constructions neuves (comme le prévoit la loi de 2005) et faire participer l’État aux financements des travaux d’adaptation des logements anciens ; en atteignant l’accessibilité totale progressive des transports et espaces publics, y compris pour les personnes déficientes visuelles : viser l’objectif « zéro obstacle » ; en permettant aux préfets de se substituer aux maires pour imposer les travaux et fermer les bâtiments privés ne respectant pas la loi ; en renforçant l’accessibilité aux équipements sportifs scolaires des élèves en situation de handicap ; en formant les assesseurs aux différents handicaps et garantir l’accessibilité des bureaux de vote ; et en permettant l’accessibilité des sites internet et réseaux sociaux pour les personnes déficientes visuelles en mettant en œuvre des sanctions dissuasives pour les sites pris en défaut.
* Lors de son grand oral devant le Collectif Handicaps, ce jeudi 3 mars, Valérie Pécresse s’est exprimée en faveur d’une nouvelle « **grande loi sur le handicap qui promeut l’accessibilité universelle**», un principe qu’elle souhaite voir « fixé dans le marbre ».
* Fabien Roussel présente quant à lui l’accessibilité dans un pan de son programme intitulé « **des logements adaptés dans une cité bienveillante »**. 100% de l'accompagnement à domicile sera financé et les places d’hébergement seront augmentées. Les logements neufs seront à nouveau soumis à l'obligation d'adaptation aux personnes en situation de handicap. Les aides publiques seront conditionnées à l’accessibilité des lieux et des services.
* Emmanuel Macron mettait dans son programme de 2017 toujours actif sur son site internet l'accent sur **l'accessibilité de la voierie et des transports**, avec des aides aux collectivités par exemple, mais également du numérique avec la mise en place d'une plateforme collaborative pour mettre en avant les bonnes pratiques locales. Il y évoque également le renforcement de l’accessibilité des cabinets médicaux par des actions incitatives.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## L’école inclusive, un idéal partagé par l’ensemble des candidats

L’idée d’une **école plus inclusive**, notamment par le biais de la revalorisation du statut et du salaire des **AESH**, est revenue également chez tous les candidats de façon plus ou moins étoffée :

* L'enfance constitue l'un des pans majeurs du programme de Marine Le Pen. La candidate souhaite notamment lancer un **grand plan sur l’accès à la scolarité** pour les enfants touchés par le handicap. En ce sens, elle propose de renforcer le plan autisme, créer 10 000 places d'accueil dans les établissements spécialisés français et mettre en place des contrats et des formations pour **augmenter le nombre d’accompagnants** des élèves en situation de handicap.
* Jean-Luc Mélenchon propose **13 mesures** pour assurer le droit à l’éducation des enfants en situation de handicap. En résumé : il souhaite la création d’un nouveau service public destiné à l’accompagnement des élèves en situation de handicap, avec plus de professeurs et des AESH formés et titularisés, le renforcement des capacités d’accueil dans les classes spécialisées ULIS (Unités localisées pour l’inclusion scolaire), mais aussi développer les cursus spécifiques (enseignement de la langue des signes, du braille, etc.) pour garantir l’accès au savoir et à la formation. Il veut aussi mettre en place des sensibilisations pour lutter contre les discriminations en milieu scolaire.
* Jean Lassalle souhaite quant à lui **revaloriser le statut des AESH** en généralisant les temps pleins à 24 heures avec un salaire net à 1 700 euros et leur garantie une meilleure formation.
* Le programme de Yannick Jadot comprend la revalorisation du statut des **AESH** et la **garantie de l'accès aux études supérieures** aux personnes handicapées pour une éducation plus juste.
* Fabien Roussel défend **la garantie du droit à la scolarité de la maternelle à l'université**. Le candidat prévoit d'atteindre un nombre suffisant d'établissements et classes adaptées aux élèves en situation de handicap ainsi que des AESH (90 000 postes créés), avec un véritable parcours de formation et une intégration dans la fonction publique.
* Nicolas Dupont-Aignan veut améliorer **l'inclusion des enfants en situation de handicap**. Pour lui, cela passe tout d'abord par la révision du dispositif d'insertion à l'école dès l'âge de 3 ans et l'**augmentation du nombre d'Instituts Médico-Éducatif (IME)** qui accueillent des enfants dont la santé ne permet pas d'intégrer un établissement scolaire classique. Par la suite, le candidat veut favoriser l'apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF) et **inciter l'industrie du livre à la généralisation des livres audio à usage scolaire**, notamment pour les enfants aveugles, malvoyants et dyslexiques. Il compte bien simplifier les démarches et les dossiers, qu'il juge complexe à remplir pour les parents.
* Anne Hidalgo souhaite en outre doter les accompagnants des élèves en situation de handicap (**AESH**) d’un statut pérenne et former l'ensemble des personnels de l'Education Nationale autour du projet d'**école inclusive**.
* Valérie Pécresse conçoit la **mise en place d'un statut et d'une véritable formation** pour les Accompagnant des élèves en situation de handicap (**AESH**) et suggère en ce sens la présence d'un deuxième enseignant par classe, ce afin de valoriser l'inclusion scolaire.
* L’éducation constitue le seul sujet lié au handicap sur lequel Eric Zemmour est intervenu. Son intervention en janvier a ainsi dénoncé **l'obsession de l'inclusion** et indiqué qu'un accueil des enfants handicapés, sauf handicap "léger", dans des instituts spécialisés serait préférable. Celle-ci a fait polémique parmi les autres candidats et auprès de l'opinion publique. Ce qu'il faut en retenir, au-delà de la polémique, c'est que le candidat veut renforcer les solutions alternatives à l'école pour les enfants en situation de handicap, dont les instituts spécialisés, pour **que chaque famille puisse avoir le choix du placement de son enfant**.
* Emmanuel Macron présente dans ses programmes le fait de donner accès à un ou une auxiliaire de vie scolaire (**AVS**), avec un emploi stable et un salaire décent, à tous les enfants qui en ont besoin pour avoir une scolarité comme les autres. Il souhaite également encourager la scolarisation en milieu ordinaire, avec l'amélioration du parcours scolaire avec des **adaptations numériques** notamment.
* Philippe Poutou défend la **scolarité pour toutes et tous**, de la maternelle à l’université) en milieu ordinaire ou protégé. Il compte également sur le recrutement d’éducateurs, d’AVS, d’AESH et de titulaires formés et bien rémunérés.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## L’emploi et la formation : l’obligation d’emploi (OETH) en première ligne

Seuls Anne Hidalgo et Jean Lassalle sont passés à côté de ce sujet éminemment important. Certains candidats se distinguent avec des propositions détaillées et innovantes pour favoriser l’inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

* Nicolas Dupont-Aignan imagine la **garantie de l'accès à la formation et à l'emploi** pour les personnes en situation de handicap. Il vise ainsi à accentuer les contrôles en matière d'obligation d'emploi (**OETH**) et à exonérer de cotisations sociales patronales durant les 2 premières années d'embauche d'un salarié handicapé (incapacité permanente supérieure à 50%). Il conçoit la mise en place d'un suivi régulier des travailleurs handicapés et d'un **meilleur accès aux formations** dans l'intervalle précédant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Il ambitionne aussi une meilleure prise en compte des situations de handicap par le système de retraite et de **doubler le nombre d'apprentis en situation de handicap durant son mandat**. Enfin, il promet d'associer les personnes handicapées à l'effort de reconquête de la souveraineté industrielle et agricole.
* Emmanuel Maron annonce la **garantie de l’emploi** en faisant de la lutte contre les discriminations une priorité nationale, l'encouragement du tutorat en entreprise et des **expérimentations tripartites** Pôle Emploi/associations/organismes de formation pour l'insertion et la réinsertion ou encore la mise en place d'un abondement public pour le compte personnel d'activité des personnes handicapées et l'introduction d'une **labellisation spécifique** pour les formations qui leur sont destinées.
* Yannick Jadot compte aussi **faire respecter la loi sur l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés** (OETH) et renforcer les contrôles dans les établissements spécialisés comme les Établissement et services d’aide par le travail (ESAT), couplés à une amélioration des rémunérations au niveau du Smic.
* Au niveau de l'emploi, Marine Le Pen veut mettre en place **un crédit d’impôt de trois ans aux entreprises qui iront au-delà des obligations légales** de recrutement de personnes en situation de handicap (6% de l’effectif total).
* Jean-Luc Mélenchon veut **mettre fin au désengagement financier de l’État** ; pourvoir chaque département d’un centre de préorientation; **favoriser l’emploi des travailleurs handicapés aux compétences reconnues**, via l’embauche, si nécessaire, d’un salarié à temps équivalent en charge de leur accompagnement professionnel ; **assurer la cohérence des actions du service public** de l’emploi et des organismes de placement spécialisé ; **renforcer la formation professionnelle** en développant l’alternance entre travail « dans les murs » et travail « hors les murs » ; **réviser les procédés aboutissant à l’adaptation des postes de travail**, avec une pleine et entière participation des institutions représentatives du personnel ; **surveiller les licenciements** masquant une discrimination à l’égard des personnes en situation de handicap ou un souhait de ne pas adapter le poste de travail ; **améliorer les conditions de travail des personnes en établissements ou services d’aide par le travail (ESAT)**, payés a minima au niveau du SMIC, en mettant des institutions représentatives du personnel et reconnaître le droit de grève ainsi que des réunions annuelles de proposition de formation et d’évolution professionnelle et en renforçant les contrôles.
* Valérie Pécresse a déjà évoqué le **renforcement de l’obligation d’emploi** de 6 % de personnes en situation de handicap (**OETH**) afin que les entreprises embauchent réellement et ne s'exonèrent plus de l'obligation par le versement d'une taxe, pratique courante actuellement.
* Fabien Roussel insiste sur **la garantie du droit à l'emploi**. En ce sens, il veut protéger le parcours professionnel de toute discrimination (handicap, état de santé, etc.) et renforcer les obligations légales des entreprises en matière d'embauche et d'adaptation des postes. Des postes plus nombreux seront également ouverts au recrutement de personnes handicapées dans la fonction et les services publics.
* Au niveau de l’emploi, Philippe Poutou souhaite **garantir le droit à l’emploi en milieu ordinaire et en milieu protégé**, avec les adaptations nécessaires et le maintien en emploi des salariés se retrouvant en invalidité. Il insiste sur l’obligation d’emploi de 6% de travailleurs en situation de handicap, à laquelle il ne veut accorder aucune dérogation.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Les aidants bien pris en compte par les candidats

Si Anne Hidalgo et Philippe Poutou ne se sont pas exprimés sur le sujet, la plupart des candidats énoncent différentes mesures pour soutenir les aidants.

* Sur l'aide aux aidants, Emmanuel Macron souhaite permettre le **don de RTT entre collègues** pour les personnes aidantes dans les entreprises, de même que la prise en compte de la situation des personnes aidantes dans le calcul de l’âge de **départ à la retraite**, ainsi que de meilleures **formations** et accompagnements pour les aidants à l'annonce du handicap de leur proche.
* Nicolas Dupont-Aignan insiste sur la **reconnaissance de la place et du rôle des aidants dans notre société**. Ce en révisant les conditions d’octroi de l’Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé (**AEEH**) et en déployant une **politique de soutien aux aidants** en entreprise afin qu’ils ne soient plus contraints d’arrêter de travailler.
* Yannick Jadot souhaite **revaloriser les salaires des métiers de l'aide à domicile** et assurer la prise en charge des frais de déplacements des aides à domicile par l'employeur.
* Valérie Pécresse veut conférer aux **aidants familiaux** s'occupant d'enfants handicapés ou d'aînés dépendants un **véritable statut** qui pourrait s'aménager avec leur vie professionnelle.
* Marine Le Pen Elle compte **revaloriser et augmenter la durée des aides** destinées aux proches aidants, avec notamment le passage de la durée du congé de proche aidant de 3 mois, comme c'est le cas actuellement, à 12 mois pour l’ensemble de la carrière.
* Jean-Luc Mélenchon souhaite créer un **véritable statut d’aidant familial**, avec une rémunération réelle, une formation adaptée au handicap de la personne aidée, l’organisation de périodes de congés et/ou de repos (développer les plateformes de répit sur tout le territoire), l’attribution des heures d’aide extérieure en cas de maladie ou d’indisponibilité. Il compte aussi mettre en œuvre la **prise en charge par la Sécurité sociale des frais de psychomotricien, d’ergothérapeute, et de psychologue**, et de tous les équipements nécessaires à la vie quotidienne ainsi que mettre en œuvre des **plans cohérents et financés** (Plan Polyhandicaps, Plan Autisme, Maladies rares…), de façon à adapter le mieux possible les prises en charge, les lieux d’accueil et les modalités de soins.
* Jean Lassalle promet de revaloriser le statut et le salaire des aidants.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Inclusion politique et lutte contre les discriminations

Exprimée de façon différente parmi les candidats, l’inclusion politique passe par de nombreuses mesures. Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot et Nicolas Dupont-Aignan sont les seuls candidats à avoir souligné leur volonté d’une collaboration active entre les associations de personnes en situation de handicap et le pouvoir politique.

* Marine Le Pen veut **inscrire dans la Constitution la lutte contre les discriminations** **du fait du handicap**, qualifiant les personnes en situation de handicap de *"premières victimes de l'ensauvagement de la société"*. Cela permettrait selon elle de faciliter l'acquisition de biens immobiliers et de faire de l'accessibilité une priorité.
* Anne Hidalgo indique de façon très théorique dans son programme garantir **la pleine citoyenneté** des personnes en situation de handicap et l'**égalité** entre les citoyens à tous les âges de la vie pour aller vers l’**accessibilité universelle**.
* Emmanuel Macron indique souhaiter **accroître la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale** en changeant le regard sur le handicap, par une meilleure sensibilisation au handicap, mais aussi la tenue collective autour du handicap dans les établissements et institutions publiques, et le développement de binômes valides-non valides.
* Nicolas Dupont-Aignan indique dans son volet **accessibilité** qu'il souhaite collaborer activement **avec les acteurs du handicap**.
* Yannick Jadot défend une **politique du handicap démocratique** en permettant une plus grande participation des personnes en situation de handicap au niveau national et territorial et en donnant plus de pouvoir au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH).
* Jean-Luc Mélenchon veut œuvrer **pour la citoyenneté pleine et entière** en adaptant tous les services publics, procédures et documents administratifs aux handicaps et organiser la généralisation de ces dispositions aux services et entreprises privées (modes de communication, prises de rendez-vous, etc.). Il veut aussi **organiser l’élection** de représentants des personnes en situation de handicap, avec des collèges par grande famille de handicap et imposer aux formations politiques l’accès universel aux discours, aux événements et manifestations. Il compte permettre l’**accès égal aux mandats électoraux** par les personnes en situation de handicap, en organisant aide humaine et matérielle au cours des campagnes électorales et lors du mandat. Il veut aussi **permettre l’implication** des personnes en situation de handicap dans la vie politique et assurer leur droit de vote si elles sont en résidence.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

## Intimité et violences : Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot sont les seuls à en parler

Yannick Jadot et Jean-Luc Mélenchon sont les deux seuls candidats a évoqué le sujet du **droit à l’intimité**.

Yannick Jadot évoque ainsi dans son programme l'installation de **chambres adaptées** dans les hôpitaux et instituts spécialisés.

Jean-Luc Mélenchon va quant à lui un peu plus loin, et est d’ailleurs le seul candidat à évoquer la **lutte contre les violences** à l’égard des personnes en situation de handicap, notamment les femmes. Le candidat propose dans son programme le renforcement du **droit à l’intimité**, avec des sanctions envers les personnels soignants ou autorités qui ne le respecterait pas. Il appuie également sur la nécessité d’une éducation sexuelle adaptée aux personnes en situation de handicap, ainsi qu’un renforcement de l’accès à la santé sexuelle et reproductive notamment par le biais de formations des personnels médicaux. De plus, il insiste pour renforcer l’accompagnement judiciaire et psychologique des victimes de violences en situation de handicap.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

\*\*\*

# RDV LE 23 MARS POUR L’INÉDIT HANDÉBAT 2022

Réunir les candidates et candidats des élections présidentielles pour confronter leur politique handicap ? C'est ce que propose Radio France avec son évènement inédit "Handébat 2022" le mercredi 23 mars au matin.

Pour participer, il vous suffit de vous inscrire en ligne sur le site [www.handebat2022.fr](http://www.handebat2022.fr) où vous pourrez choisir de participer en présentiel ou en ligne.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

\*\*\*

# NOS SOURCES, POUR ALLER PLUS LOIN

Ci-dessous la liste des sources que nous avons utilisé dans la rédaction de cet article. *Malheureusement, une grande partie des sites internet cités ci-dessous ne sont pas accessibles.*

* Pour la liste des candidats ayant obtenu les parrainages requis : [Vie Publique](https://www.vie-publique.fr/en-bref/283576-presidentielle-2022-les-premiers-parrainages-valides) (site officiel du gouvernement français)
* Pour le décryptage des programmes : [Place de la Santé](https://www.placedelasante.fr/election-presidentielle-2022/les-programmes-decryptes/) ; Programmes officiels de [Nathalie Arthaud](https://www.nathalie-arthaud.info/), [Nicolas Dupont-Aignan](https://2022nda.fr/), [Anne Hidalgo](https://www.2022avechidalgo.fr/notre_programme), [Yannick Jadot](https://www.jadot2022.fr/programme), [Jean Lassalle](https://jl2022.fr/), [Marine Le Pen](https://mlafrance.fr/), [Jean-Luc Mélenchon](https://melenchon2022.fr/), [Valérie Pécresse](https://valeriepecresse.fr/), [Fabien Roussel](https://www.fabienroussel2022.fr/), [Eric Zemmour](https://www.zemmour2022.fr/), Emmanuel Macron (programmes de [2017](https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/handicap) et de [2022](https://storage.googleapis.com/en-marche-fr/COMMUNICATION/Programme-Emmanuel-Macron.pdf)) et [Philippe Poutou](https://poutou2022.org/node/348).
* Voir aussi le résumé des programmes par candidat de Handicap Info [en cliquant ici](https://www.handicap-info.fr/handicap-deconjugalisation-de-laah-accessibilite-universelle-scolarite-ce-que-proposent-les-candidats-a-la-presidentielle/).
* Et car il n’y a pas forcément que le programme des candidats sur le handicap qui vous permettra de faire votre choix, nous vous conseillons en plus des sources précédentes les **vidéos explicatives d’Hugo Décrypte sur YouTube** (construites en format podcast, ces vidéos sont accessibles au public aveugle et malvoyant). [Cliquez ici](https://www.youtube.com/playlist?list=PLWjgNXF5Nf3RflC3os898eEerNBB5ZERw) pour accéder à la playlist « Les programmes en 10 mesures » qui présente les 10 mesures phares de chaque candidat.

[Retour au sommaire](#_Sommaire)

\*\*\*

# LEXIQUE

**AAH** : L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui vous permet d'avoir un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d’incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter vos éventuelles autres ressources. (Source : [Gouvernement](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242))

**IME** : Les Instituts Médico-Éducatifs, désignés aussi par le sigle IME, sont des établissements qui accueillent les enfants et adolescents atteints de handicap mental, ou présentant une déficience intellectuelle liée à des troubles de la personnalité, de la communication ou des troubles moteurs ou sensoriels. (Source : [MDPH 13](http://www.mdph13.fr/demarches/Pages/IME.aspx))

**PCH** : La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière). Son attribution dépend de votre degré d'autonomie, de votre âge, de vos ressources et de votre résidence. La PCH est attribuée à vie si votre état de santé ne peut pas s'améliorer. (Source : [Gouvernement](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202))

**OETH** : L'Obligation d'emploi de travailleur handicapé (OETH) signifie que tout employeur occupant au moins 20 salariés, doit employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de son effectif salarié. (Source : [Gouvernement](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/oeth))

**MDA** : Maison Départementale de l'Autonomie / Maison De l'Autonomie. Les maisons de l'autonomie sont nées d'une expérimentation prévue par la loi de 2005 visant à rapprocher (dans les 5 ans) les dispositifs d'information, d'accueil et d'évaluation de la situation des personnes âgées et ceux des personnes handicapées. (Source : [Handicap.fr](https://glossaire.handicap.fr/definition-MDA-91#:~:text=Maison%20D%C3%A9partementale%20de%20l%27Autonomie%20%2F%20Maison%20De%20l%27Autonomie,et%20ceux%20des%20personnes%20handicap%C3%A9es.))

**MDPH** : Une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a une mission d’accueil, d’information, d’accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap. Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée et une commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l’ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences. (Source : [CNSA](https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche/missions-et-fonctionnement-des-mdph))

**AEEH** : L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser vos dépenses liées à la situation de handicap de votre enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations. (Source : [Gouvernement](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809))

**AESH/AVS** : Les accompagnants d’élèves en situation de handicap (AESH) et les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) sont des personnels chargés de l’aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l’autonomie de l’élève en situation de handicap, qu’ils interviennent au titre de l’aide humaine individuelle, de l’aide humaine mutualisée ou de l’accompagnement collectif. (Source : [Gouvernement](https://www.education.gouv.fr/les-accompagnants-des-eleves-en-situation-de-handicap-12188))

**CNPCH** : Le Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH) est une instance consultative qui implique et organise la participation des personnes handicapées ou de leurs représentants à l’élaboration et la mise en œuvre de la politique du handicap. (Source : [Gouvernement](https://www.gouvernement.fr/conseil-national-consultatif-des-personnes-handicapees-cncph))

**FALC** : Le facile à lire et à comprendre (FALC) est une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en langage compréhensible par tous. Le texte ainsi simplifié peut être compris par les personnes handicapées mentales, mais aussi par d’autres comme les personnes dyslexiques, malvoyantes, les personnes âgées, les personnes qui maîtrisent mal le français. (Source : [Mon Parcours Handicap](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/falc))

**ULIS** : Tous les dispositifs collectifs de scolarisation s'appellent unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école, ULIS-collège, ULIS-lycée. Elles permettent la scolarisation dans le premier et le second degrés d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles. Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes). (Source : [Eduscol](https://eduscol.education.fr/1164/les-unites-localisees-pour-l-inclusion-scolaire-ulis#:~:text=Tous%20les%20dispositifs%20collectifs%20de,%C3%A9l%C3%A8ves%20pr%C3%A9sentant%20des%20troubles%20compatibles.))

**RASED** : Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased). Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d’écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d’apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d’apprentissage et d’adaptation aux exigences scolaires qu’éprouvent certains élèves. (Source : [Gouvernement](https://www.education.gouv.fr/les-reseaux-d-aides-specialisees-aux-eleves-en-difficulte-rased-11312#:~:text=Les%20r%C3%A9seaux%20d%27aides%20sp%C3%A9cialis%C3%A9es%20aux%20%C3%A9l%C3%A8ves%20en%20difficult%C3%A9%20(Rased),-%C3%89cole%20maternelle&text=Les%20enseignants%20sp%C3%A9cialis%C3%A9s%20et%20les,et%20%C3%A9l%C3%A9mentaires%20en%20grande%20difficult%C3%A9.))

**APA** : L’APA (allocation personnalisée d’autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d’autonomie. Il existe deux APA différentes : l’APA à domicile et l’APA en établissement. (Source : [Gouvernement](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/perte-d-autonomie-evaluation-et-droits/lallocation-personnalisee-dautonomie-apa))

**ESAT** : Un Ésat est une structure qui propose aux personnes en situation de handicap une activité professionnelle et un soutien médico-social et éducatif. Cette structure accueille des personnes dont les capacités de travail ne permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée. L'Ésat peut parfois disposer d'un foyer d'hébergement pour accueillir les personnes en situation de handicap en dehors de leur temps d'activité. (Source : [Service Public](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1654#:~:text=Un%20%C3%89sat%20est%20une%20structure,ordinaire%20ou%20une%20entreprise%20adapt%C3%A9e.))

**LSF** : La langue des signes française (LSF) est une langue française à part entière reconnue par la loi. Utilisée pour communiquer avec les personnes sourdes, elle associe un signe à un mot. (Source : [Mon Parcours Handicap](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/lsf#:~:text=La%20langue%20des%20signes%20fran%C3%A7aise,un%20signe%20%C3%A0%20un%20mot.))

**AGEFIPH** : Instituée par [loi n° 87-517 du 10 juillet 1987](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069003&dateTexte=20100222), l’AGEFIPH est l’Association de Gestion du Fonds pour l’Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées. A ce titre, elle gère le fonds pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées pour favoriser l’accès et le maintien dans l’emploi des personnes handicapées. Les actions initiées et mises en œuvre par l’AGEFIPH visent toutes à faciliter l’insertion professionnelle, en milieu ordinaire de travail, ainsi que le maintien dans l’emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. (Source : [Gouvernement](https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/agefiph))

[Retour au sommaire](#_Sommaire)